



REPUBLIQUE DU BURUNDI

**DECLARATION DE LA DELEGATION BURUNDAISE LORS DE LA
CINQUANTE SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS
UNIES POUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT ET
COMMEMORATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30EME
ANNIVERSAIRE DE LA CIPD30**

NEW YORK, 29 AVRIL AU 3 MAI 2024

Bujumbura, 19 Avril 2024

Excellence Madame la Présidente,

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégations

Distingués Délégués,

1. Dès l'entame de mon propos, ma délégation souhaite vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la 57ème session de la Commission sur la population et le développement. Mes félicitations vont également à tous les membres du Bureau.
2. Le Programme d'Action (PA) de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), adopté en 1994 et dont nous célébrons actuellement le 30e anniversaire, a défini une vision globale qui place la dignité individuelle et les droits humains au cœur du développement.
3. Notre rencontre constitue donc une excellente opportunité pour les Etats membres de célébrer les succès des trois dernières décennies ; de rappeler l'importance cruciale de l'agenda de la CIPD ; de faire le point sur la situation et de positionner cet agenda pour l'avenir en particulier pour le Sommet du Futur, en veillant à ce qu'il soit au cœur des solutions multilatérales de demain.
4. Trente ans après, la situation de la population burundaise s'est améliorée sur plusieurs aspects. Le Plan National de Développement révisé 2018-2027 et la Vision 2040 - Burundi Émergent, et 2060 - Burundi Développé, exprime clairement la volonté de maîtriser la dynamique de la population et d'en faire un véritable levier pour le développement durable du pays.

5. Les efforts en matière de planification familiale ont favorisé la réduction du nombre moyen d'enfant par femme. Toutefois, les violences sexuelles et basées sur le genre restent une préoccupation. A ce sujet, le pays entend s'attaquer aux causes profondes notamment les normes sociales de genre discriminatoires.

Madame la Présidente,

Distingués délégués,

6. Le Burundi voudrait réaffirmer ici son engagement à assurer, d'ici 2030, l'accès aux services de soins de santé sexuelle et reproductive de qualité, notamment en matière de planification familiale, d'information et d'éducation, ainsi que l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux. Il va continuer à s'engager pour consolider la mise en oeuvre des politiques nationales et des mécanismes qui protègent et promeuvent les droits des femmes et des filles et facilitent leur participation dans les sphères économique, sociale et politique.

7. Connaissant l'importance des données démographiques notamment dans la compréhension des interactions entre les êtres humains et l'environnement ainsi que la vulnérabilité des populations au changement climatique, l'ampleur et les moteurs des migrations humaines et autres, mon pays travaille pour renforcer les systèmes de production et d'utilisation de ces données dans l'élaboration des politiques et le suivi-évaluation des impacts produits au niveau de la communauté. Le Burundi s'est engagé à élaborer et mettre en oeuvre une politique nationale de population, à travers des stratégies de mobilisation sociale pour bénéficier du dividende démographique.

8. C'est dans ce cadre qu'avec l'appui du FNUAP, à qui je renouvelle par ailleurs la reconnaissance et les remerciements du Gouvernement, le Burundi organise cette année un recensement général de la population, de l'habitat de l'agriculture et de l'élevage dont la phase de dénombrement est prévue au mois d'août prochain. Ce recensement nous permettra de faire une meilleure planification.
9. Le Burundi s'engage en outre à contribuer au financement et à la mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD et souligne actuellement l'importance de maintenir cet agenda vivant dans le Pacte du futur, vers 2030 et au-delà.
10. Face aux graves conséquences liées aux changements climatiques, le Burundi s'engage à prendre des mesures appropriées pour atténuer les impacts négatifs sur la vie de la population tout en favorisant des solutions durables qui consolident la résilience des populations affectées.
11. **Madame la Présidente, pour conclure**, la délégation du Burundi apprécie l'accompagnement du FNUAP et de sa représentation au Burundi aux efforts nationaux en matière de la population et développement et voudrait lui réitérer son plein appui et son entière coopération.

JE VOUS REMERCIE